

## Compte-Rendu de la CAD

**8<sup>eme</sup> CETE**

**du 22 juin 2011**

---

*la force syndicale*

<u>GVT</u> .....	2
<u>CAD 2010</u> .....	2
<u>promotions</u> .....	2
<u>Avancement d'échelon et promotion</u> .....	2
<u>Liste des A+</u> .....	2
<u>Questions diverses</u> .....	2
<u>La GIPA</u> .....	2
<u>Prix du point CETE</u> .....	2
<u>Organisation de la prochaine CAD</u> .....	3
<u>Intégration de la mobilité des PNT CETE à la nouvelle CAD</u> .....	3

## GVT

**Force Ouvrière** rappelle que l'engagement minimum pris par l'administration est de garantir un avancement moyen à 3 ans, il convient d'y ajouter la prise en compte du vieillissement.

Nous avons en effet constaté lors de la remise des documents préparatoires à la CAD que de nombreux agents n'étaient pas proposés par leur hiérarchie y compris pour un avancement d'échelon au bout de 3 ans.

Nous invitons donc chaque PNT à s'assurer auprès de son supérieur direct que les propositions de changement d'échelon sont bien demandées au maximum dans la 3<sup>ème</sup> année d'ancienneté dans l'échelon.

Les dossiers envoyés à la permanence ont ainsi permis aux élus d'alerter l'administration gestionnaire en pré CAD et de résoudre certains cas en CAD.

## CAD 2010

Le compte rendu de la CAD du 24/06/2010 est adopté.

### Promotions

Au niveau du changement de classe, les possibilités retenues sont :

- 2 promotions de TSC en TSD,
- 3 promotions de TSB à TSC,
- 1 promotions de TSA à TSB,
- 3 promotions d'assistant C à D
- 2 promotions d'assistant B à C,

5 promotions de la catégorie B en A étaient possibles sur l'ensemble du réseau CETE :

- 3 promotions ont été retenues pour le 8<sup>ème</sup> CETE

### Avancement d'échelon et promotion

La permanence informe individuellement chaque agent concerné.

### Liste des A+

3 agents sont inscrits sur la liste d'aptitude des postes A+ à compter du 01/01/11.

**Tous ces résultats doivent être confirmés par le compte rendu officiel de la cellule de gestion des PNT DGPA/TEC4.**

## QUESTIONS DIVERSES

### La GIPA

L'administration n'a pas d'élément statistique à fournir au jour de la CAD.

Rien n'a été versé pour les PNT au titre de 2010. Seuls les PNT partant à la retraite en 2010 et en ayant bénéficié en 2008 et 2009 ont perçu la GIPA en 2010.

Pour ceux pouvant y prétendre, les versements reprennent de 2011 à 2013.

### **Prix du point CETE**

La valeur mensuelle à prendre en compte au 1<sup>er</sup> juillet 2010 est de 5,0330. Cependant, des erreurs d'arrondi de calcul se cumulent depuis le 01/01/2004. Cette valeur devrait être de 5,039.

**Force Ouvrière** exige la reconstitution des salaires depuis l'apparition d'erreurs d'arrondi. Elle devra cependant s'accompagner d'une demande individuelle de l'agent.

### **Organisation de la prochaine CAD**

La prochaine CAD du mois de juin 2012 regroupera tous les personnels PNT de tous les CETE et ceux du 8<sup>ème</sup> CETE au sein d'une seule et unique CAD.

Celle-ci sera composée du côté des représentants du personnel de 6 titulaires et 6 suppléants.

Après le transfert des historiques des CETE vers le 8<sup>ème</sup> CETE pour assurer la transition il sera organisée une réunion d'harmonisation avec les directeurs des CETE et la cellule de gestion des PNT de manière à harmoniser les règles de gestion.

### **Intégration de la mobilité des PNT CETE à la nouvelle CAD**

Actuellement la CCP est compétente uniquement pour les mutations des PNT de catégorie A. Les représentants du personnel des PNT CETE ne siègent qu'au titre d'expert.

**Force Ouvrière** demande que le suivi des demandes de mutation des PNT de catégories A, B et C soit intégré à la nouvelle CAD.

L'administration n'y est pas favorable pour les raisons suivantes :

- le nombre de personnel CETE va diminuer de manière très sensible dans les années à venir,
- les CDI pouvant intégrer le RIN, la CCP RIN aura plus d'agents à gérer dans le temps,

Aujourd'hui il existe un chargé de mission pour la catégorie B technique, à l'avenir il serait miss en place deux chargés de mission, un pour les B techniques et un pour les B administratifs.

**Pour Force Ouvrière**, l'ensemble des demandes de mobilité des PNT doit être traité en CCP afin de garantir l'égalité de traitement des agents.



## Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.  
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

INM (indice net majoré) :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM**

**MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
92055 - Paris La Défense Cedex 04**